

# **Compte rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du JEUDI 14 OCTOBRE 2021 à 18h30**

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Monsieur Le Maire.

Étaient présents : B.SANCHEZ – M.A ALTIER, P.MARSEILLES, J.LEBEGUE, F.BALBI, G.MARCHAND, B.ROMANINI, V.VICENTE, C.ASTIER, J.F TRAMIER, T.SABATIER, C.ROS, P.CHARLES, N.GILLET, N.AIME, A.GARCIA (arrivée 18h39), B.RIGGIO, Y.TRUC, A.MARCHAND, D.BLANC, S.LLORET et D.MAUCCI.

Procurations : J.BERNARD à V.VICENTE.et M.CASTELAS à F.BALBI

Absents excusés : D.CORNILLON et M.LOPEZ.

### **1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. CHARLES Patrice se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

24 votes pour.

### **2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

### **3/CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR EXERCER DES MISSIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN TECHNIQUE, DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE »**

*Rapporteur : M. SANCHEZ.*

La convention de mise à disposition d'un agent municipal du 9 Juillet 2021 au 31 décembre 2021 est validée à l'unanimité.

24 votes pour.

### **4/COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALE QUI REPRESENTE LA CONFERENCE DU RAM**

*Rapporteur : M. SANCHEZ.*

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité 3 membres de la commission spéciale qui le représentera au sein de la Conférence du Relais d'Assistants Maternels, à savoir Mesdames ALTIER Marie-Andrée, GILLET Nadine et RIGGIO Béatrice.

24 votes pour.

**5/CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT  
PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE RECONNUS D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE A MONDRAGON**

*Rapporteur : M. SANCHEZ.*

La convention de gestion visant à préciser les conditions dans laquelle la commune de Mondragon assurera la maintenance et l'entretien technique courant des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire à compter du 1er octobre 2021 est validée à l'unanimité.

24 votes pour.

**6/COMMUNICATION ET DEBAT DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CRC  
CONCERNANT LA CCRLP**

*Rapporteur : M. SANCHEZ.*

L'assemblée a pris acte du rapport d'observations de la Cour Régionale des Comptes concernant les comptes de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence pour les exercices de 2014 à 2019.

**7/DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Arrivée de Mme GARCIA (18h39).

La décision modificative n°2 du budget assainissement est votée à l'unanimité.

25 votes pour.

**8/DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

La décision modificative n°2 du budget de la commune est votée à l'unanimité.

24 votes pour.

1 abstention (D.MAUCCI).

**9/ENTREPRISES RETENUES : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE ET MISE EN  
CONCURRENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS.**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Il est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal les entreprises et décisions suivantes :

Pour le Marché à procédure adaptée concernant la construction du centre de loisirs:

- Lot 2 infructueux pour offre inacceptable, une mise en concurrence sera effectuée
- Lot 6 infructueux faute d'offre, une mise en concurrence sera effectuée
- Lot 9 infructueux faute d'offre, une mise en concurrence sera effectuée

Pour les mises en concurrence concernant la construction du centre de loisirs:

- Le lot 3 sera remis en concurrence
- Le lot 4, l'entreprise Pierre Laugier est retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 32 674.40€ HT
- Le lot 5, l'entreprise Menuiserie du Sud est retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 63 625.00€ HT

- Le lot 7 sera remis en concurrence

25 votes pour.

**10/ACQUISITION IMMOBILIERE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE  
CADASTRÉE SECTION ZX N°0324 DE M.RIEUX ANDRE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour acquérir la parcelle section ZX n°324 sis les Iles de 4010m<sup>2</sup> au prix de 2 005 € de M.RIEUX André.

25 votes pour.

**11/CESSION IMMOBILIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION I N°1176  
A SCI FALCONETTI**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de la SCI FALCONETTI pour acquérir la parcelle communale cadastrée section I 1176 d'une superficie de 98 m<sup>2</sup> au prix de 10 221€16 pour la construction d'une micro crèche.

25 votes pour.

**12/DENOMINATION DE LA HALLE SPORTIVE ET CULTURELLE « MARTIAL  
OLIVIER »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Il est approuvée à l'unanimité la dénomination de la Halle Sportive et Culturelle et son aire de stationnement - OLIVIER Martial.

25 votes pour.

**13/DENOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES ET RURALES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

La voirie rurale n°24 qui se situe à partir de la RD 12 jusqu'à la voie communale 9 d'une longueur de 2250 mètres est nommée : Chemin de Fontperots en lieu et place de voirie rurale des Granges Blanches.

La voirie rurale qui se situe à partir de la voie communale 29 bis Rolland Tailland jusqu'à la parcelle cadastrée n°B470 d'une longueur de 72 mètres portera le numéro 12 et est nommée Impasse de la Berge.

La voirie communale qui se situe de la voie communale 29 bis Rolland Tailland jusqu'à la parcelle cadastrée n°B2533 d'une longueur de 102 mètres portera le numéro 28 bis et est nommée Impasse des Sables.

La voirie communale qui se situe à partir de la RD 12 jusqu'à la voie communale n°9 des Granges Blanches d'une longueur de 129 mètres portera le numéro 9 ter et est nommée Rue de la Fontaine.

Ces changements entraînent la modification des tableaux de voiries rurales et communales. A ce titre, le linéaire de voirie rurale est de 320 89 mètres et le linéaire de voirie communale est de 10 442 mètres.

25 votes pour.

**14/CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANIMATION CULTURELLE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

25 votes pour.

**15/CREATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SURVEILLANCE TEMPS MERIDIEN**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour la création de 2 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité.

25 votes pour.

**16/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - COMITE DES FETES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

*M. LEBEGUE ne prend pas part au vote.*

Accord unanime pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de la propriété bâtie cadastrée section I n° 669 située rue Marin Ramière ainsi que la parcelle cadastrée section I n°107 (hangar) située avenue Marcel Pagnol au Comité des Fêtes de la commune pour l'année 2022.

24 votes pour.

**17/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX– FOYER DE L'AGE D'OR**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

*Mme BALBI ne prend pas part au vote.*

Accord unanime pour le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux situés à la Résidence les Balcons de Peyrafeux Chemin du Sablet, quartier Peyrafeux à l'association Foyer des Anciens Travailleurs – Foyer de l'Age d'Or pour l'année 2022.

24 votes pour.

**18/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - SECOURS POPULAIRE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local situé 110 Boulevard Léopold Fauritte à l'antenne départementale du Secours Populaire dont le siège social est à Avignon pour l'année 2022.

25 votes pour.

**19/CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de réunion située au sein de l'ancien centre de secours de Mondragon à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune pour l'année 2022.

25 votes pour.

**20/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ASSOCIATION STE DE CHASSE SAINT HUBERT**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle située à l'étage de la Maison de la Nature à l'île Vieille à la société de Chasse Saint-Hubert pour l'année 2022.

25 votes pour.

**21/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION @dn.**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle d'activités municipale de la Résidence Peyrafeux pour permettre à l'association @dn de réaliser ses permanences et animations autour de l'outil numérique pour l'année scolaire 2021/2022.

25 votes pour.

**22/CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRJEP - ACTIVITES AU SEIN DE LA RESIDENCE « LES BALCONS DE PEYRAFEUX »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

*Mme GILLET ne prend pas part au vote.*

Accord unanime de la convention avec l'association «Foyer Rural des Jeunes et de l'Education Populaire » (FRJEP), relative à la mise en place d'activités avec les séniors du territoire à la résidence les Balcons de Peyrafeux du 1er Septembre 2021 au 31 Août 2022 pour les activités suivantes :

- Danse country
- Relaxation et méditation
- Vannerie

24 votes pour.

**23/REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE SURVEILLANCE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

*Rapporteur : M-A ALTIER.*

Le règlement intérieur du service de surveillance du transport scolaire est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN  
VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est levée à 19h25.



**Le Maire,  
Christian PEYRON.**

Fait à MONDRAGON, le 18 octobre 2021

**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice CHARLES', written over a faint circular stamp.